Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260910-91_2026_09_10-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor

Commune Le Mené

La Croix Jeanne
Even
22 330 Le Mené

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du 10 SEPTEMBRE 2026

Le 10 septembre 2026 à 19 h 30, le Conseil Municipal de la commune Le Mené s'est réuni à la salle d'animation de Saint Jacut du Mené sur convocation en date du4 septembre 2026 adressée par Monsieur DABOUDET Gérard, maire et sous la présidence de Monsieur DABOUDET Gérard, Maire.

Étaient présents (31) : BADOUAL Louisette, BEDEL Martine, CARRO Nicolas, CHEREL André, CHEVALIER Pascal, COLLET Marie-Noëlle, COLLET Patrice, CONAN Cyril, DABOUDET Gérard, DESORT Fabrice, Diehl Cathy, DONNE Jean-Michel, ERMEL Isabelle, FLAUD Frédéric, FLEHO Marie-Claude, GANNAT Marie-Hélène, HAMET-DEBEGUE Céline, HINGANT Arlette, JAFFROT Eric, LABBE Jean-Luc, LACHEVER Aedin, MOY Jean-Yves, OLIVROT Mélanie, PERRIN Yvon, POULAILLON Martine, QUERE Mélanie, ROCABOY Jean-François, ROUXEL Anne-Marie, SAGORY Kevin, TERTRE Rémy, VAYER Matthieu.

Étaient absents en ayant donné pouvoir (4) : KERAUDREN Charlotte ayant donné pouvoir à PERRIN Yvon, LE GOFF Charlotte ayant donné pouvoir à DABOUDET Gérard, ROUILLE Daniel ayant donné pouvoir à DONNE Jean-Michel, Schmittag Emmanuelle ayant donné pouvoir à LACHEVER Aedin.

N° délibération

91-2026 9 10

Etait excusé (0) :

Etait absent (0) :

Madame Marie-Noëlle Collet est désignée secrétaire de séance.

Objet :
Point sur l'attractivité résidentielle de la commune

OBJET : Point sur l'attractivité résidentielle de la commune

Sur invitation de Monsieur le Maire, Monsieur Jean-Yves Moy, Maire-adjoint en charge du patrimoine, du foncier et de la gestion locative, présente un état des lieux de l'habitat ainsi que les principaux enjeux liés à l'attractivité résidentielle de la commune. Cette présentation a pour objectif de nourrir une réflexion approfondie au sein de la Commission sur cette thématique essentielle pour l'avenir du territoire.

Nombre de conseillers	
En exercice	35
Présents	31
Pouvoirs	4
Pour	35
Contre	
Abstention	

En introduction, il rappelle que le logement constitue aujourd'hui un sujet de préoccupation majeur pour l'ensemble des Français, et plus particulièrement pour les ménages les plus modestes.

Le constat est largement partagé : une demande de logements en constante progression, un secteur du logement social sous tension, une offre locative insuffisante, des niveaux de construction qui ne permettent pas de répondre pleinement aux besoins… Dans le même temps, l'offre existante ne correspond pas toujours aux attentes et aux besoins des ménages, conduisant notamment à la persistance d'un nombre important de logements vacants. Cette situation contribue à alimenter ce qui est désormais communément qualifié de « crise du logement », parfois décrite comme une « bombe sociale à retardement ». La commune de Le Mené n'échappe pas à ces évolutions et à ces enjeux.

Après avoir dressé, à partir des données de l'INSEE, un portrait de l'habitat sur la commune Le Mené, la présentation s'est articulée autour de trois grands axes d'intervention identifiés comme prioritaires pour renforcer, à terme, l'attractivité résidentielle du territoire :

Développer une offre locative diversifiée, permettant de répondre aux différents besoins qui jalonnent le parcours résidentiel des habitants et de favoriser l'accueil de nouveaux ménages ;

Disposer d'une offre de terrains à bâtir, qu'elle soit publique ou privée, en intégrant les contraintes et les opportunités liées à la trajectoire vers le Zéro Artificialisation Nette (ZAN) ainsi qu'à la prochaine révision du PLUi-H ;

Agir sur la vacance des logements, afin de remettre progressivement sur le marché des logements aujourd'hui inoccupés et de mieux mobiliser le parc existant.

Envoyé en préfecture le 18/09/2026
Reçu en préfecture le 18/09/2026
Publié le
ID : 022-200054294-20260910-91_2026_09_10-DE

Les échanges qui ont suivi, ont permis de revenir sur plusieurs éléments de constat, notamment l'insuffisance de l'offre de logements, les difficultés liées à un patrimoine bâti parfois vieillissant, ainsi que les contraintes auxquelles la commune doit faire face dans un contexte de raréfaction des ressources financières publiques. Les évolutions réglementaires à venir, notamment la révision du PLUi-H et la nécessité de s'inscrire dans la trajectoire du Zéro Artificialisation Nette (ZAN), constituent également des paramètres importants à prendre en compte dans la réflexion.

À l'issue des échanges, le Conseil municipal a souligné l'importance de disposer d'une véritable stratégie en matière d'attractivité résidentielle, permettant d'identifier et de mobiliser les différents leviers d'action à la disposition de la commune.

Le Conseil municipal confirme ainsi la volonté de poursuivre la dynamique déjà engagée et de travailler à la mise en œuvre d'un plan d'actions cohérent et partagé, destiné à répondre aux enjeux identifiés et à renforcer durablement l'attractivité résidentielle de la commune.

Pour extrait conforme

Le Mené, le 14 septembre 2026

Gérard DABOUDET,

Maire

Marie-Noëlle Collet

Secrétaire de séance

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Rennes dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (3, contour de la Motte- CS 44416- 35044 Rennes Cedex)ou par l'application Télérecours : https://citoyens.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu :

- de son dépôt en Sous-Préfecture le 17-09-2026
- et de sa publication le 14-09-2026

COMMUNE LE MENE (Côtes d'Armor)